

1 Proposition à valider par l'AG du 19 juin 2023

La recommandation du groupe de travail cotisation est de renouveler la même règle de cotisation pour 2024 que celle qui était en vigueur en 2023.

Les travaux du groupe de travail se poursuivront à la rentrée de septembre sur les axes identifiés ci-dessous.
Si les résultats le permettent, une AG exceptionnelle sera organisée avant la fin décembre pour valider une nouvelle règle pour les cotisations 2024.

Pour participer à ces travaux à la rentrée, merci de prendre contact avec Jacques GOUDET.

2 Rappel de la règle de cotisation pour le collège « A »

Pour les alumni ayant été appelé à payer une cotisation en 2019 (qu'elles l'aient payée ou pas)

→ Le montant est à nouveau celui payé en 2019 arrondi à la dizaine d'Euros inférieure.

Pour les autres alumni (nouvelles ou ré-admises)

Le montant de la cotisation est calculé avec la formule suivante :

→ 10% de la moyenne de leurs 10 dernières promotions de diplômés multipliée par 4,75€ avec un minimum à 500€.



3 Axes de réflexion pour la suite des travaux

3.1 Bases de cotisation

- Nombre de diplômés des écoles représentés dans les 50 dernières années
- Nombre de diplômés inscrits au Répertoire des Ingénieurs et Scientifiques
- Revenu total de l'association

3.2 Valorisation de la participation aux actions des IESF

L'objectif est de tenir compte de l'investissement d'une association et, ou de ses membres dans les travaux d'IESF.

Cet investissement fera l'objet d'une valorisation selon un système de crédits qui permettront à l'association de réduire le montant de sa cotisation de l'année suivante, ainsi que celle des prestations et services achetés à l'IESF.

3.2.1 Dans l'Enquête de l'Observatoire des ingénieurs et scientifiques

- Participation aux travaux préparatoires ;
- Taux de réponse des diplômés ;
- Achat de l'Enquête école.

3.2.2 PMIS

- Participation aux interventions ;
- Organisation de nouvelles opportunités.

3.2.3 Répertoire

- Taux de remplissage.
A noter que l'inscription au répertoire se transformera en un abonnement annuel renouvelable.

3.2.4 Journées Nationales de l'Ingénieur

- Labélisation d'événements ;
- Apport de sponsors.

3.2.5 Participations aux comités

- Production des comités sectoriels ;
- Actions du comité Associations.

3.2.6 Autres participations

- D'autres participations donnant des points de réduction de la cotisation de l'année suivante à proposer en cours d'année par le DG IESF et à valider en BE.

3.3 Actions d'apporteur d'affaires

- Vente d'Enquêtes spécifiques ;
- Apport de mécénat.